

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 28 juin 1972.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale (1), *sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, instituant un juge de l'exécution et relatif à la réforme de la procédure civile,*

Par M. Edouard LE BELLEGOU,

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 30 juin 1972 (compte rendu intégral de la séance du Sénat du jeudi 29 juin 1972, page 1365 (1^{re} colonne).

(1) *Cette commission est composée de : MM. Léon Jozeau-Marigné, président ; Marcel Champeix, Baudouin de Hauteclocque, Jacques Piot, Jean Sauvage, vice-présidents ; Pierre de Félice, Léopold Heder, Louis Namy, Jacques Rosselli, secrétaires ; Jean Bénard Mousseaux, Pierre Bourda, Philippe de Bourgoing, Robert Bruyneel, Pierre Carous, Etienne Dailly, Emile Dubois, Jacques Eberhard, André Fosset, Henri Fréville, Pierre Garet, Jacques Genton, Jean Geoffroy, Paul Guillard, Pierre Jourdan, Edouard Le Bellegou, Pierre Mailhe, Pierre Marclhacy, Pierre-René Mathey, André Mignot, Lucien de Montigny, Gabriel Montpied, Jean Nayrou, Marcel Nuninger, Guy Petit, Pierre Schiélé, Jacques Soufflet, Bernard Talon, Fernand Verdeille.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 2412, 2447 et In-8° 625.

Sénat : 315 (1971-1972).

Procédure civile. — *Juge de l'exécution - Exécution provisoire - Saisie immobilière - Témoins - Prise à partie - Code civil - Code de procédure civile.*